

Païement redistributif

Païement Jeune agriculteur

Autres aides découplées

■ Paiement redistributif

- Plafond de 52 premiers ha admissibles (transparence GAEC)
 - Avoir activer au moins 1 DPB
 - 48 € / ha

■ Paiement JA

- Conditions d'éligibilité
 - S'installer pour la première fois
 - Avoir 40 ans au plus l'année de sa première déclaration PAC avec demande DPB
 - Détenir au moins 1 DPB
- Paiement forfaitaire
 - 4 469 € / an
 - Quelle que soit la surface
 - Transparence GAEC (multiplié par le nombre d'associés JA)
 - Continuité d'éligibilité avec le Paiement JA actuel
- Durée
 - 5 années suivant la première demande